

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2399

24 octobre 2007

### SOMMAIRE

<b>BIOCARDEL Europe S.A.</b> .....	<b>115130</b>	<b>IFI Estates S.A.</b> .....	<b>115126</b>
<b>Boels Luxembourg GmbH</b> .....	<b>115138</b>	<b>ING Life Luxembourg S.A.</b> .....	<b>115138</b>
<b>Brupaphi S.A.</b> .....	<b>115129</b>	<b>Invertrade S.A.</b> .....	<b>115150</b>
<b>Cirrus S.A.</b> .....	<b>115120</b>	<b>Investal Holding S.A.</b> .....	<b>115145</b>
<b>Comor S.A.</b> .....	<b>115120</b>	<b>Laornis S.A.</b> .....	<b>115138</b>
<b>Compagnie Anglaise S.à r.l.</b> .....	<b>115123</b>	<b>L.V. S.A.</b> .....	<b>115145</b>
<b>Condor Group S.A.</b> .....	<b>115121</b>	<b>Markets Informations Virtual Exchange</b>	
<b>Corneille S.A.</b> .....	<b>115127</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>115146</b>
<b>Creutz &amp; Partners, Global Asset Manage-</b>		<b>Microfinance European Rolling Loans Fund</b>	
<b>ment S.A.</b> .....	<b>115124</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>115113</b>
<b>DAM Invest S. à r.l.</b> .....	<b>115106</b>	<b>MUM Management S.A.</b> .....	<b>115124</b>
<b>De Cillia Les Carrelages S.à r.l.</b> .....	<b>115119</b>	<b>Neoclides III S.A.</b> .....	<b>115139</b>
<b>Enaëlle S.A.</b> .....	<b>115150</b>	<b>Research &amp; Development International</b>	
<b>Envirco S.A.</b> .....	<b>115106</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>115149</b>
<b>Euroconsortium de Placements S.A.</b> ....	<b>115124</b>	<b>Spring Multiple 2002 B S.C.A.</b> .....	<b>115152</b>
<b>European Public Infrastructure Managers -</b>		<b>Spring Multiple 2002 S.C.A.</b> .....	<b>115151</b>
<b>EPIM</b> .....	<b>115132</b>	<b>Tinsel Group S.à r.l.</b> .....	<b>115134</b>
<b>FEIPA</b> .....	<b>115106</b>	<b>Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à</b>	
<b>Franklin Templeton Management Luxem-</b>		<b>r.l.</b> .....	<b>115133</b>
<b>bourg S.A.</b> .....	<b>115139</b>	<b>Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à</b>	
<b>Fruitech S.A.</b> .....	<b>115129</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>115120</b>
<b>Fundmar S.A.</b> .....	<b>115129</b>	<b>Trebel S.A.</b> .....	<b>115150</b>
<b>Garage Kremer s.à.r.l.</b> .....	<b>115121</b>	<b>TS Holdings (Paris) S.à r.l.</b> .....	<b>115133</b>
<b>Globe Total Investments Holdings S.A.</b> ..	<b>115152</b>	<b>Twenty-five S.à r.l.</b> .....	<b>115148</b>
<b>GraanFin Europa S.A.</b> .....	<b>115127</b>	<b>Waste Solutions Luxembourg S.A.</b> .....	<b>115146</b>
<b>Hibou</b> .....	<b>115127</b>	<b>W.C.M.I. International S.A.</b> .....	<b>115139</b>
<b>Hoparel</b> .....	<b>115126</b>	<b>Wilgera S.A.</b> .....	<b>115144</b>
<b>Horus Trading S.à r.l.</b> .....	<b>115126</b>	<b>Wilgera S.A.</b> .....	<b>115145</b>

**FEIPA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 146A, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 121.304.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 27 août 2007:

-1 L'intégralité du capital social est représenté.

-2 L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de Maison 150, L-9991 Weiswampach à 146 a, route de Stavelot L-9991 Weiswampach

P. Feidler  
Gérant

Référence de publication: 2007114270/1611/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Envirco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 64.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber  
Notaire

Référence de publication: 2007114272/236/11.

(070130186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.197.

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DAM CAPITAL S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.197, here represented by Mr Oliver Peters, licencié en droit, residing in Goetzingen, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 July 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of DAM INVEST S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.197, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2006, number 1114 (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert the one hundred (100) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to allocate those shares to the sole shareholder of the Company.

Further to such conversion, all the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary class A shares will be held by DAM CAPITAL S.à r.l.

The sole shareholder further resolves to grant special powers to each member of the board of managers of the Company individually and to Mr Oliver Peters, prenamed, to proceed with their sole signature to the share conversion

and to take or cause to be taken any required measures and actions, which are required for the present resolution and to sign all certificates, instruments and documents, as deemed appropriate or suitable.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to authorize the board of managers of the Company to issue, from time to time, up to seventeen thousand five hundred (17,500) new non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, hence creating an authorized share capital (including the issued share capital) of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) in applying mutatis mutandis the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to limited liability companies. The non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares may only be issued in favour of eligible DAM Group Staff in the context of the DAM Group co-investment plan (the «CIP»).

This authorization shall be limited to a period of five years from the date of the publication of the present authorization in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), pursuant to which the board of managers will be and is hereby authorized to issue new non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares and to grant options to subscribe for such shares.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced, from time to time, by a resolution of the shareholder (s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-). The board of managers is authorised to issue within the scope of the authorized capital a maximum number of seventeen thousand five hundred (17,500) non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each. The nonvoting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares may only be issued in favour of eligible DAM Group Staff in the context of the DAM Group co-investment plan (the «CIP»).

During the period of five years from the date of the publication of the given authorization, the board of managers will be and is hereby authorized to issue nonvoting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares and to grant options to subscribe for shares. The board of managers may decide to issue such shares without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of managers may from time to time decide. The board of managers may delegate to any duly authorized officer of the Company, or to any other duly authorized person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares are subject to the following rights and obligations:

(a) The holders of non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares shall only be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the matters listed in article 46 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, which shall apply mutatis mutandis to the Company.

(b) The holders of non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares will receive a fixed annual preferred dividend, consisting of one percent (1 %) of the total amount of the nominal value of the non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares.

(c) The holders of non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares do not have a right to any other dividend.

(d) The non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares confer a preferential right to the reimbursement on the share capital.

(e) The non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares shall be subject to a put option under which the holders of such preference shares may require the holder of the class A ordinary shares to acquire or procure the acquisition of the preference shares on the terms and conditions set out in the CIP.

(f) If the holder of the ordinary class A shares disposes of its shares in the Company prior to the put option being exercised as set out in paragraph (e) other than to a Group Company (as defined in the CIP), the holder of the ordinary class A shares shall be required to purchase the non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares from each holder for a price calculated in accordance with the terms and conditions of the CIP such calculation being made as at the date of the disposal of the ordinary class A shares.

All matters relating to the non-voting class B, C, D, E, F, G, H, I, J and/or K preference shares not governed by the present articles of incorporation shall be determined in applying mutatis mutandis articles 44 ff. of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to limited liability companies.»

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to provide for compartments in the articles of incorporation of the Company and to consequently adapt the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

### «C. Compartments

**Art. 11.** The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

The assets of a Compartment may only be assigned in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company to finance the acquisition of such assets.»

The sole shareholder further resolves to proceed to a renumbering of the articles of incorporation of the Company.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to add a second paragraph to Article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 6.**

(Second paragraph).

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.»

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves that the board of managers of the Company may establish one or several committees composed of members of the board of managers and consequently resolves to add a second paragraph to Article 15 (former Article 14) of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 15.** (former Article 14).

(Second paragraph).

The board of managers may establish one or several committees composed of members of the board to whom it may delegate powers and functions from time to time. The board of managers shall establish already an Investment Committee.»

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder of the Company further resolves to add a new Article 22 in the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 22.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold a general meeting to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.»

The sole shareholder further resolves to proceed to a renumbering of the Articles of the articles of incorporation of the Company.

#### *Eighth Resolution*

The sole shareholder of the Company further resolves to add a second, a third, a fourth and a fifth paragraph to Article 24 (former Article 22) of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 24.** (former Article 22).

(Second paragraph).

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies as amended (the «Companies Law») and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

(Third paragraph)

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, distribution of dividends) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to distribution of dividends).

(Fourth paragraph)

All incomes and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

(Fifth paragraph)

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding Compartment.»

#### *Ninth Resolution*

The sole shareholder of the Company further resolves to amend the third paragraph of Article 25 (former Article 23) of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 25.** (former Article 23).

(Third paragraph).

The board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.»

#### *Tenth Resolution*

The sole shareholder of the Company further resolves to add a new Article 26 in the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in article 11 and subject to the authorisation of the shareholders in a general meeting of shareholders which may be required when the articles of incorporation of the Company are amended, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of managers of the Company without affecting any other existing Compartment.»

The sole shareholder further resolves to proceed to a renumbering of the Articles of the articles of incorporation of the Company.

#### *Eleventh resolution*

The sole shareholder of the Company further resolves to amend the second paragraph of Article 27 (former Article 24) of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 27.** (former Article 24).

(Second paragraph).

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAM CAPITAL S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR

125.000,-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.197, ici représentée par M. Oliver Peters, licencié en droit, demeurant à Goetzingen, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 4 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul associé de DAM INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.197, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2006, numéro 1114 (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de convertir les cents (100) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de distribuer ces parts sociales à l'associé unique de la Société.

Suite à cette conversion, toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A seront détenues par DAM CAPITAL S.à r.l.

L'associé unique décide en outre de donner des pouvoirs spéciaux à chacun des membres du conseil de gérance de la Société individuellement et à M. Oliver Peters, prénommé, pour procéder par leur seule signature à la conversion des parts sociales et pour prendre toutes mesures et actions nécessaires, qui sont utiles dans le cadre de la présente résolution et pour signer tous certificats, titres et documents, jugés opportuns ou nécessaires.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre, le moment venu, jusqu'à dix-sept mille cinq cents (17.500) nouvelles parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de créer en conséquence un capital social autorisé (incluant le capital social émis) de trente mille euros (EUR 30.000,-) en appliquant mutatis mutandis les dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux sociétés à responsabilité limitée. Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K peuvent seulement être émises au profit du personnel éligible du Group DAM dans le cadre du plan de co-investissement du Groupe DAM (le «CIP»).

Cette autorisation est limitée à une durée de cinq ans à compter de la date de publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisation par laquelle le conseil de gérance sera et est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K et d'accorder des options pour souscrire à ces nouvelles parts sociales.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, le moment venu, par résolution de(s) (F) associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-). Le conseil de gérance est autorisé à émettre, dans le cadre du capital autorisé, un nombre maximum de dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K peuvent seulement être émises au profit du personnel éligible du Groupe DAM dans le cadre du plan de co-investissement du Groupe DAM (le «CIP»).

Pendant une période de cinq ans à compter de la publication de la présente autorisation, le conseil de gérance sera et est autorisé à émettre des parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K et d'accorder des options pour souscrire aux parts sociales. Le conseil de gérance peut décider d'émettre ces parts sociales sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscription. De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement mais peuvent être souscrites, vendues ou émises conformément à ce que le conseil de gérance décide le moment venu. Le conseil de gérance peut déléguer à un quelconque directeur de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour des parts sociales représentant en partie ou en totalité le montant de cette augmentation de capital.

Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K sont soumises aux droits et obligations suivants:

(a) Les détenteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K peuvent voter dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les sujets énumérés à l'article 46 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui s'appliquera mutatis mutandis à la Société.

(b) Les détenteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K reçoivent un dividende annuel fixe, représentant un pour cent (1 %) du montant total de la valeur nominale des parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K.

(c) Les détenteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K n'ont pas le droit à d'autre dividende.

(d) Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K confèrent un droit préférentiel sur le remboursement du capital social.

(e) Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K sont soumises à une option de vente en vertu de laquelle les détenteurs de ces parts sociales préférentielles peuvent demander aux détenteurs de parts sociales ordinaires de classe A d'acquérir ou de faire acquérir ces parts sociales préférentielles suivant les termes et conditions définis dans le plan de co-investissement du Groupe DAM CIP.

(f) Si le détenteur de parts sociales ordinaires de classe A dispose de ces parts sociales de la Société avant que l'option de vente ne soit exercée telle que décrite au paragraphe (e) autrement que par une société du Groupe (telle que définie dans le CIP), le détenteur de parts sociales ordinaires de classe A devra acheter les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K auprès de chaque détenteur pour un prix calculé selon les termes et conditions du CIP, ce calcul étant fait à la date de la disposition des parts sociales ordinaires de classe A.

Tous les points concernant les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, C, D, E, F, G, H, I, J et/ou K non couverts par les présents statuts seront réglés en appliquant mutatis mutandis les dispositions des articles 44 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux sociétés à responsabilité limitée.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique de la Société décide de créer des compartiments dans les statuts de la Société et d'adapter par conséquent les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

#### **«C. Compartiments**

**Art. 11.** Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Les biens d'un Compartiment ne peuvent être transférés que conformément aux termes et conditions des titres émis par la Société afin de financer l'acquisition de ces biens.»

L'associé unique décide en outre de procéder à une renumérotation des articles des statuts de la Société.

#### *Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide d'ajouter un second paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

#### **« Art. 6.**

(deuxième paragraphe).

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique de la Société décide que le conseil de gérance de la Société peut établir un ou plusieurs comités composés de membres du conseil de gérance et décide par conséquent d'ajouter un second paragraphe à l'article 15 (ancien article 14) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 15.** (ancien article 14).

(Second paragraphe).

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation. Le conseil de gérance instituera d'ores et déjà un Comité d'Investissement.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique de la Société décide en outre d'ajouter un nouvel article 22 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 22.** Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société ne pourront pas participer à ces assemblées générales.»

L'associé unique décide en outre de procéder à une renumérotation des articles des statuts de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique de la Société décide en outre d'ajouter un second, un troisième, un quatrième et un cinquième paragraphe à l'article 24 (ancien article 22) des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 24.** (ancien article 22).

(Second paragraphe).

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

(Troisième paragraphe)

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

(Quatrième paragraphe)

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

(Cinquième paragraphe)

Les associé(s) approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante. Par une décision de/des l'associé(s), l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux part sociales du Compartiment correspondant.»

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique de la Société décide en outre de modifier le troisième paragraphe de l'article 25 (ancien article 23) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 25.** (ancien article 23).

(Troisième paragraphe).

Le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents statuts.»

#### *Dixième résolution*

L'associé unique de la Société décide en outre d'ajouter un nouvel article 26 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 11, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque Com-



partiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants.»

L'associé unique décide en outre de procéder à une renumérotation des articles des statuts de la Société.

*Onzième résolution*

L'associé unique de la Société décide en outre de modifier le second paragraphe de l'article 27 (ancien article 24) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 27.** (ancien article 24).

(Second paragraphe).

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues par eux dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17346. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007114239/7241/392.

(070130399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Microfinance European Rolling Loans Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.858.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth of August,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

1. STICHTING MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOAN FUND, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123 1hg, 1076EE Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34279838.

here represented by Laurent Lazard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme»:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOANS FUND S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the company, of receivables (the «Permitted Assets»). The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets or in connection with the origination of the Permitted Assets including the warehousing thereof, provided it is consistent with the Securitisation Law.

The company may dispose of its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires assets.

**Art. 5.** The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors.

Creditors and investors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

## **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 6.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (31,000.- €) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (10.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder (s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III.- Management**

**Art. 7.** The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholder(s) or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

**Art. 8.** The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

**Art. 9.** The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

The Board of Directors may distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 10.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 of the present articles of incorporation.

**Art. 11.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholder(s) or not.

**Art. 12.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the company are modified, each compartment of the company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the company.

**Art. 18.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
STICHTING MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOAN FUND .....	3,100
Total: three thousand one hundred shares .....	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.-€) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 4,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed directors:

- John Dejang, director of companies, born in Aarschot, on November 17, 1966, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Richard Brekelmans, director of companies, born in Amsterdam, on September 12, 1960, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Paul Lamberts, director of companies, born in Tilburg, on September 18, 1965 residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

4. The registered office of the company is established at 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOAN FUND, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social Fred. Roeskestraat 123 1hg, 1076EE Amsterdam, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34279838;

représentée par Laurent Lazard, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOANS FUND S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la société. La société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés ou relatives à la création d'Actifs Autorisés incluant la garde desdits, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle a la possibilité de signer avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toutes personnes de qui elle acquiert des actifs.

**Art. 5.** Le conseil d'administration de la société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'associé unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au

conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 10.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 12.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprises accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** Aussi longtemps que la société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

La société déterminera sur des comptes distincts (en complément des comptes détenus par la société conformément tant aux dispositions légales luxembourgeoises, ainsi qu'à la pratique comptable) un résultat pour chaque compartiment à la fin de chaque exercice comptable.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la société.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
STICHTING MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOAN FUND .....	3.100
Total: trois mille cent actions .....	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 4.200,- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Johan Dejans, administrateur d'entreprises, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Richard Brekelmans, administrateur d'entreprises, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Paul Lamberts, administrateur d'entreprises, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

4. Le siège social de la société est fixé au 9, rue Sainte Zithe, 3ème étage, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22374. — Reçu 1.250 euros.

p. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007113935/212/338.

(070130773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

### **De Cillia Les Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7343 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 42.887.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114321/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Cirrus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 79.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114322/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 25 mai 2007 que

M. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 21-24 Millbank SW1P 4QP Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano
- Ms Géraldine Copeland-Wright
- M. Jerry I Speyer
- Mrs Katherine Farley
- M. Robert J Speyer
- M. Michael Philip Maurice Spies

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007113909/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Comor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 219A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 15.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114323/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Garage Kremer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 40, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 57.265.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114320/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Condor Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.848.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CONDOR GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

*Souscription et libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Alexander Claessens, prénommé, cent actions 100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008, Monsieur Alexander Claessens, prénommé, pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Claessens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25504. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007113930/242/138.

(070130608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Compagnie Anglaise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 9, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 11.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114317/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08061. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**MUM Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 97.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MUM MANAGEMENT SA*

Signature

Référence de publication: 2007114330/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2007, réf. DSO-CI00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114686/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Im Jahre zweitausendsieben, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg),

fand die außerordentliche Hauptversammlung statt der Aktionäre von CREUTZ & PARTNERS, GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., eine Aktiengesellschaft, welche ihren Gesellschaftssitz in 144, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, (die «Gesellschaft»),

gegründet in Luxemburg am 21. Oktober 1997 durch Urkunde des amtierenden Notars, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») C vom 22. Januar 1998 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal am 5. Februar 2007, durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars, welche Urkunde am 20. April 2007, unter der Nummer 660 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaft ist im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter Sektion B, Nummer 92.437 eingetragen.

Den Vorsitz der Hauptversammlung führt Frau Nadia Weyrich, Angestellte, beruflich wohnhaft in Beles (Luxemburg), welche als Schriftführer bestimmt Herrn Brendan D. Klapp, Angestellter, beruflich wohnhaft in Beles (Luxemburg).

Die Hauptversammlung wählt als Stimmenzähler Herrn Gerd Skodowski, Bankkaufmann, wohnhaft in Eynatten (Belgien).

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der Anteile, welche jeder von ihnen hält, sind aufgezeichnet in der Anwesenheitsliste, die von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, paraphiert ne varietur, sind dieser Originalurkunde beigegeben und werden mit ihr einregistriert.

2.- Da alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären von der Tagesordnung im Voraus Kenntnis gehabt zu haben, verzichten die Aktionäre auf die Einberufungsvorschriften dieser Hauptversammlung.

3.- Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

Abänderung von Artikel sieben (7) der Gesellschaftssatzung, um die Möglichkeit einer Ernennung eines stellvertretenden Vorsitzenden im Verwaltungsrat der Gesellschaft zu schaffen.

Artikel sieben (7) der Satzung erhält fortan folgenden neuen Wortlaut:

«Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder wählen aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden. Des Weiteren können die Verwaltungsratsmitglieder aus ihrer Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden benennen.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wieder wählbar.»

4.- Nach Beratung der Punkte der Tagesordnung nehmen die Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse an:

*Erster Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel sieben (7) der Gesellschaftssatzung, um die Möglichkeit einer Ernennung eines stellvertretenden Vorsitzenden im Verwaltungsrat der Gesellschaft zu schaffen.

*Zweiter Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt, auf Grund dieses ersten Beschlusses, Artikel sieben (7) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diesen folgenden neuen Wortlaut zu geben:

« **Art. 7.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder wählen aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden. Des Weiteren können die Verwaltungsratsmitglieder aus ihrer Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden benennen.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wieder wählbar.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurden diese Hauptversammlung und dieses Protokoll unterzeichnet.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Beles (Luxemburg), in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde, unterschrieben.

Gezeichnet: N. Weyrich, B. D. Klapp, G. Skodowski, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 4. Juli 2007. Relation: EAC/2007/7570. — Erhalten 12 Euro.

*Der Einnnehmer (gezeichnet): Santioni.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 10. August 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114452/239/61.

(070130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Hoparel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 13.000.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114710/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Horus Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 64.983.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114711/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**IFI Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114712/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Hibou, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.559.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114709/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**GraanFin Europa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.614.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114708/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Corneille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 121.242.

—  
L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CORNEILLE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.242, constituée suivant acte notarié en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2349 du 16 décembre 2006 (ci-après: la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kitty Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Wong, N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9922. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111904/242/60.

(070128669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.



**Fruitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 18.212.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114706/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Fundmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 9.714.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114707/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Brupaphi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.243.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114699/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

### **BIOCARDEL Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.849.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix septembre,

Par-devant Maître Gérard Cœuret, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, lequel restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1.- Monsieur Emmanuel Roque, commerçant, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2.- Monsieur René Delarue, ingénieur industriel et environnemental - chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Châteauguay J6J 1E3 (Canada), 211, Gordon,

ici représenté par Monsieur Emmanuel Roque, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 août 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOCARDEL EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Emmanuel Roque, prénommé, trente actions . . . . .	30
2.- Monsieur René Delarue, prénommé, soixante-dix actions . . . . .	<u>70</u>
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont, constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Emmanuel Roque, commerçant, né à Ales (France), le 23 novembre 1973, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

b) Monsieur René Delarue, ingénieur industriel et environnemental - chef d'entreprise, né à Oran (Algérie), le 27 février 1944, demeurant professionnellement à Châteauguay J6J 1E3 (Canada), 211, Gordon,

c) Madame Any Delarue, directrice d'école, née à Nancy (France), le 6 avril 1944, demeurant professionnellement à Châteauguay J6J 1E3 (Canada), 211, Gordon.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire;

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.429.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

5.- Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Roque, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007. LAC/2007/26880. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007113931/227/129.

(070130647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**European Public Infrastructure Managers - EPIM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.604.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 que:

L'Assemblée Générale des Associés a pris acte du fait que les mandats respectifs des gérants de la société EPIM Sàrl étaient arrivés à terme.

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de renouveler leurs mandats, de sorte que sont nommés gérants de la société EPIM Sàrl, pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013:

- Monsieur François Jobard, de résidence à F-78150 Le Chesnay (France), 2, rue des 2 Cousins,
- Monsieur Aule Dalamel De Bournet, de résidence à GB-SW7 QQ Londres, Fourth Floor Flat, 5, Elvaston Place,
- Monsieur Christophe Rotticci, de résidence à F-75015 Paris (France), 7, rue Alexandre Cabanel,
- Monsieur Patrick Blanchard, de résidence à F-75015 Paris (France), 7-11, Quai André Citroën.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007113918/320/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06238. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.108.200,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 25 mai 2007 que

M. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 21-24 Millbank SW1P 4QP Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano
- Ms Géraldine Copeland-Wright
- M. Jerry I Speyer
- Mrs Katherine Farley
- M. Robert J Speyer
- M. Michael Philip Maurice Spies

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007113907/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08646. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 421.200,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 25 mai 2007 que

M. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 21-24 Millbank SW1P 4QP Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano
- Ms Géraldine Copeland-Wright
- M. Jerry I Speyer
- Mrs Katherine Farley
- M. Robert J Speyer
- M. Michael Philip Maurice Spies

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007113908/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Tinsel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 519.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TINSEL GROUP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary, then residing in Mersch, dated October 26, 2006 (the Company) and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, acted in replacement of the replaced notary, dated January 4, 2007,

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP, a foundation with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 90, Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, The Netherlands, registered with the Kamer Van Koophandel Rotterdam under number 24401160 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, acting under a proxy given on August 7, 2007 in Geneva,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand United States Dollars (USD 3,000.-) and to issue seventy-five (75) new class S1 shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the seventy-five (75) new class S1 shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in certificates («Certificaten») issued by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II representing seventy-five (75) Class P2005 shares of VITOL HOLDING II S.A. (the «Certificates»). Such contribution in kind has a value in aggregate of at least four hundred twenty-four thousand fifty-eight United States Dollars (USD 424,058.-), of which three thousand United States Dollars (USD 3,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and four hundred twenty-one thousand fifty-eight United States Dollars (USD 421,058.-) shall be allocated to the class S1 shares premium account of the Company.

It results from the certificate issued on August 21, 2007 by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II that:

- the Certificates are in registered form;
- the Sole Shareholder is the legal owner of the Certificates and possesses the power to dispose of the Certificates;
- the Certificates are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Certificates and the Certificates are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Certificates be transferred to him;
- all formalities required in Luxembourg in connection with the perfection of the transfers of the Certificates to the Company have been duly performed;

- the Certificates are freely transferable;
- the Certificates are worth at least four hundred twenty-four thousand fifty-eight United States Dollars (USD 424,058.-), this estimation being derived from a balance sheet of VITOL HOLDING II S.A. drawn up as per December 31, 2006 established in accordance with generally accepted accountancy principles, it being understood that from December 31, 2006 until and including the date hereof, no event which could have had a significant effect on the values shown in the balance sheet has occurred.

The said certificate and balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to:

- (i) (a) create a new class of shares, the class RA shares, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company (as to be amended) and (b) to convert two hundred and sixty-one (261) existing class A shares of the Company into two hundred and sixty-one (261) class RA shares;
- (ii) (a) create a new class of shares, the class RS1 shares, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company (as to be amended) and (b) to convert eight hundred and ninety-four (894) existing class S1 shares into eight hundred and ninety-four (894) class RS1 shares;

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

5.1 «The Company's corporate capital is fixed at five hundred nineteen thousand United States Dollars (USD 519,000.-) represented by two thousand six hundred and sixty-one (2,661) class A shares, two hundred and sixty-one (261) class RA shares, five thousand three hundred ninety-four (5,394) class S1 shares, eight hundred ninety-four (894) class RS1 shares, forty-five (45) class T1 shares and three thousand seven hundred and twenty (3,720) class S2 shares, each in registered form with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-), all subscribed and fully paid-up.»

5.2 «The class A shares, the class S1 shares, the class T1 shares, the class S2 shares, the class RA shares and the class RS1 shares shall reflect the performance of a given underlying combination in shares of VITOL HOLDING II S.A., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 43.512, as initially determined by the resolutions of the shareholders of the Company at the time of the contribution to the capital of the Company of the consideration for such shares and of issuances of shares of the Company in consideration therefore, as such combination may be amended from time to time in accordance with article 5.4 of these Articles.»

*Fourth resolution*

For the purpose of articles 5.2 and 5.4 of the Articles, the Sole Shareholder resolves:

(i) to confirm that the class A shares, the class S1 shares, the class T1 shares and the class S2 shares, respectively in the Company shall represent the following underlying combination in shares of VITOL HOLDING II S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated and organized under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 43.512 (VITOL HOLDING II):

- 1 class A share: 1 class P 2003 share, 1 class P 2005 share and 2 class D 2007 shares of VITOL HOLDING II;
- 1 class S1 share: 1 class P 2005 share and 2 class D 2007 shares of VITOL HOLDING II;
- 7 class T1 share: 1/3 class P 2003 share, 1 class P 2005 share and 4/3 class D 2007 share of VITOL HOLDING II; and
- 1 class S2 share: 1 class D 2007 share of VITOL HOLDING II.

(ii) that the class RA and the class RS1 shares, respectively in the Company shall represent the following underlying combination in shares of VITOL HOLDING II:

- 1 class RA share: 1 class P 2003 share and 1 class P 2005 share of VITOL HOLDING II; and
- 1 class RS1 share: 1 class P 2005 share of VITOL HOLDING II;

*Declaration - Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of USD 424,058.- is valued at EUR 312,554.50.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TINSEL GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous de Luxembourg le numéro B 121.180, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, en date du 26 octobre 2006 (la Société) et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, ayant agi en remplacement du notaire remplacé, en date du 4 janvier 2007,

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP, une fondation organisée et constituée sous loi néerlandaise, ayant son siège social au 90 Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, au Pays-Bas, inscrite au Kamer Van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24401160 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, par procuration donnée à Genève, le 7 août 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille dollars des Etats-Unis (USD 3.000,-) et d'émettre soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales de classe S1 ayant une valeur nominale de quarante dollars US (USD 40,-) chacune.

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales de classe S1, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en des certificats émis par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II représentant soixante-quinze (75) actions de classe P2005 de VITOL HOLDING II S.A. (les «Certificats»). Cet apport en nature a une valeur totale d'au moins quatre cent vingt-quatre mille cinquante-huit dollars US (USD 424.058,-), dont trois mille dollars US (USD 3.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et quatre cent vingt et un mille cinquante-huit dollars US (USD 421.058,-) seront affectés au compte de prime d'émission des parts sociales de classe S1 de la Société.

Il résulte du certificat en date du 21 août 2007 émis par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VITOL HOLDING II que:

- Les Certificats sont sous forme nominative;
- L'Associé Unique est le propriétaire légal des Certificats et détient le pouvoir de disposer des Certificats;
- Les Certificats ne sont pas grevés de nantissement et d'usufruit. Il n'existe aucun droit pour acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Certificats et les Certificats ne sont pas sujets à un attachement quelconque;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit en vertu duquel toute personne peut être habilitée à demander que les Certificats lui soient transférés;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg en relation avec transfert des Certificats à la Société ont été dûment accomplies;
- Les Certificats sont librement transférables;
- Les Certificats ont une valeur au moins égale à quatre cent vingt-quatre mille cinquante-huit dollars US (USD 424.058,-), cette estimation étant basé sur le bilan du 31 décembre 2006 de VITOL HOLDING II établi conformément aux principes comptables généralement acceptés, étant entendu que du 31 décembre 2006 jusqu'à la date de ce jour, aucun événement qui pourrait avoir eu un effet significatif sur les valeurs déclarées dans le bilan n'est apparu.
- Le dit Certificat et bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte afin d'être enregistrés avec celui-ci.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide:

(i) (a) de créer une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales de classe RA, ayant les droits et obligations fixés aux statuts de la Société (tels qu'ils seront modifiés) et (b) de convertir deux cent soixante et une (261) parts sociales de classe A existantes en deux cent soixante et une (261) parts sociales de classe RA;



(ii) (a) de créer une nouvelle classe de parts sociales, les parts sociales de classe RS1, ayant les droits et obligations fixés aux statuts de la Société (tels qu'il seront modifiés) et (b) de convertir huit cent quatre-vingt-quatorze (894) parts sociales de classe S1 existantes en huit cent quatre-vingt-quatorze (894) parts sociales de classe RS1.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

5.1 «Le capital social de la Société est fixé à cinq cent dix-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 519.000,-) représenté par deux mille six cent soixante et une (2.661) parts sociales de classe A, deux cent soixante et une (261) parts sociales de classe RA, cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze (5.394) parts sociales de classe S1, huit cent quatre-vingt-quatorze parts sociales de classes RS1, quarante-cinq (45) parts sociales de classe T1 et trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales de classe S2, chacune, sous forme nominative, avec une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) toutes souscrites et intégralement libérées.»

5.2 «Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe S1, les parts sociales de classe T1, les parts sociales de classe S2, les parts sociales de classe RA, les parts sociales de classes RS1 devront refléter la performance d'une combinaison donnée des actions sous-jacente de VITOL HOLDING II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.512, tel que initialement déterminé par une résolutions des associés de la Société au nomment de l'apport concerné au capital de la Société, et de l'émission des parts sociales de la Société en contrepartie, et telle que cette combinaison peut être modifiée le cas échéant conformément à l'article 5.4 des Statuts.»

*Quatrième résolution*

Pour les besoins des articles 5.2 et 5.4 des statuts, l'Associé Unique décide:

(i) de confirmer que les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe S1, les parts sociales de classe T1, et les parts sociales de classe S2, respectivement dans la Société devront refléter la performance d'une combinaison donnée des actions sous-jacente de VITOL HOLDING II S.A., une société anonyme constituée et organisée sous loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.512 (VITOL HOLDING II):

- 1 part sociale de classe A: 1 action de classe P 2003, 1 action de classe P 2005 et 2 actions de classe D 2007 de VITOL HOLDING II;

- 1 part sociale de classe S1: 1 action de classe P 2005 and 2 actions de classe D 2007 de VITOL HOLDING II;

- 1 part sociale de classe T1: 1/3 d'action de classe P 2003, 1 action de classe P 2005 et 4/3 d'action de classe D2007 de VITOL HOLDING II; et

- 1 part sociale de classe S2: 1 action de classe D 2007 de VITOL HOLDING II.

(ii) Que les parts sociales de classe RA et de classe RS1, respectivement sont représentées par la combinaison sous-jacente en actions de VITOL HOLDING II.

- 1 part sociale de classe RA: 1 action de classe P 2003 et 1 action de classe P 2005 de VITOL HOLDING II; et

- 1 part sociale de classe RS1: 1 action de classe P 2005 de VITOL HOLDING II;

*Déclaration - Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 424.058,- est évalué à EUR 312.554,50.

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à EUR 6.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007. Relation: LAC/2007/24347. — Reçu 3.124,05 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114167/242/210.

(070130475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Laornis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.267.

—  
*Décision prise par l'administrateur unique en date du 10 septembre 2007*

*Transfert du siège social de la société*

La gérance a décidé de transférer le siège de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 septembre 2007.

*Pour la société*

LAORNIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114644/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06220. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.144.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007114698/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01114. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007*

Les mandats d'administrateurs de Bernard Coucke, Pierre Voos, Gilbert De Graef, Guy de Marnix et sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer aux postes d'administrateurs Messieurs Karl Van Borm et Rik Vandenberghe pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007. L'assemblée Générale Ordinaire décide également de nommer Monsieur Bernard Coucke en tant que Président du Conseil d'administration et Monsieur Rik Vandenberghe Vice-Président du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises.

Adresse professionnelle de Messieurs Van Borm et Vandenberghe: 52, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114751/1331/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08211. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.456.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société a décidé en date du 21 septembre 2007:

1. De constater les démissions de Messieurs William Lockwood et Mark Mobius de leurs fonctions respectives d'administrateur et d'administrateur président de la société
2. D'augmenter le nombre d'administrateurs de 4 à 6.
3. De nommer au poste d'administrateur Messieurs William Jackson, John M. Lusk, Jed A. Plafker et Galen G. Vetter.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se compose désormais de:

- M. William Jackson, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. John M. Lusk, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Greg McGowan, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Jed A. Plafker, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. David E. Smart, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- M. Galen G. Vetter, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114753/1282/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**W.C.M.I. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 88.444.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 23 août 2007 que:

L'assemblée décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 23 août 2007 de Monsieur Jean-Paul Charton.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 23 août 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114754/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Neoclides III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 131.833.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am einunddreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Stiftung niederländischen Rechtes STICHTING NEOCLIDES, mit Gesellschaftssitz in NL-1074 BK Amsterdam, Hemonystraat 11, (Niederlande), eingetragen im Handelsregister von Amsterdam unter der Nummer 34208419, hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Amsterdam am 24. Juli 2007.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes BGV III BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grossherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg RCS unter der Nummer B 129.084,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg am 24. Juli 2007.

Die vorgenannten Vollmachten, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den amtierenden Notar die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft**

**Art. 1. Bezeichnung.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die BEZEICHNUNG NEOCLIDES III S.A.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Anlage und das Halten von Beteiligungsbesitz, unter irgendeiner Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen. Die Gesellschaft kann verzinste oder zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren oder Dritte als stille Gesellschafter am Gesellschaftsvermögen beteiligen. Die Gesellschaft kann jede Transaktion tätigen, die diesem Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördern.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen welche direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen mit der Gründung, Kontrolle, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von jeglichen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

**Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen, Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

### **Kapital der Gesellschaft**

**Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist aufgeteilt in dreitausend neunundsechzig (3.069) Aktien der Klasse A und in einunddreissig (31) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,-EUR) pro Aktie.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 6. Aktien.** Alle Aktien haben gleiche Rechte, außer wie vorgesehen in Artikel 7.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Anzahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Bei jeglichem Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang laufen ab dem Datum der Fälligkeit der entsprechenden Einzahlung automatisch Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p.a. zugunsten der Gesellschaft an.

## Verwaltung und Aufsicht

### Art. 7. Bestellung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt. Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen. Die Bestellung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder kann nur durch einen einstimmigen Beschluss aller Aktionäre, Inhaber der Aktien der Klassen A und B, erfolgen.

Die Aktionäre, welche die Aktien der Klasse B besitzen, haben das Recht der Generalversammlung zu bestellende oder abzurufende Verwaltungsratsmitglieder vorzuschlagen. Dieses Vorschlagsrecht gilt nur insofern es erlaubt, zu jeder Zeit sicherzustellen, dass die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrats aus Mitgliedern besteht, welche durch die Generalversammlung auf Vorschlag der Aktionäre, welche die Aktien der Klasse B besitzen, bestellt wurden.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

**Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Die Gesellschaft wird durch die Zeichnung jedes Verwaltungsratsmitglieds gegenüber Dritten wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

**Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erläßt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen. Falls nicht mindestens zwei anwesende

Mitglieder nicht von einem Interessenkonflikt betroffen sind, so ist der betreffende Beschluss zwecks Beratung und Entscheidung an die Generalversammlung der Aktionäre weiterzuleiten.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss. Sie kann auch durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

**Art. 10. Prüfung.** Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft werden ein oder mehrere Kommissare betraut, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestellt den bzw. die Kommissare und legt deren Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Generalversammlung kann den bzw. die Kommissare jederzeit abberufen. Der bzw. die Kommissare können wiedergewählt werden. Die Bestellung und Abberufung des bzw. der Kommissare kann nur durch einen einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter, Inhaber der Aktien der Klassen A und B, erfolgen.

Die Gesellschafter, welche die Aktien der Klasse B besitzen, haben das Recht der Generalversammlung zu bestellende oder abzurufende Kommissare vorzuschlagen. Dieses Vorschlagsrecht gilt nur insofern es erlaubt zu jeder Zeit sicherzustellen dass die Mehrheit der Kommissare durch die Generalversammlung auf Vorschlag der Gesellschafter, welche die Aktien der Klasse B besitzen, bestellt wurden.

### Generalversammlungen

**Art. 11. Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates (gemäß Artikel 7 der Satzung), der Kommissare, bzw. der Wirtschaftsprüfer, sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates und des bzw. der Kommissare;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 12. Jahresversammlung - Andere Generalversammlungen.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am ersten Mittwoch des Monats Juni um 12.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche jährliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

**Art. 13. Verfahren - Abstimmungen.** Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage. Eventuelle Inhaberaktionäre werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den oder die Kommissare hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Schriftführer und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung sowie die Auflösung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

### **Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses**

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15. Jahresabschluss.** Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem bzw. den Kommissaren vor, der ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten und Vorschläge unterbreiten.

**Art. 16. Ausschüttung der Gewinne.** Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates. Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

### **Auflösung und Liquidation**

**Art. 17. Auflösung und Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchen Gründen sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 18.** Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche jährliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2008 statt.

### Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Erschienenen haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Die Stiftung niederländischen Rechtes STICHTING NEOCLIDES, mit Gesellschaftssitz in NL-1074 BK Amsterdam, Hemonystraat 11, (Niederlande), dreitausend neunundsechzig Aktien der Klasse A, . . . . .	3.069
2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes BGV III BETEILIGUNGS GESELLSCHAFT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grossherzogtum Luxemburg), einunddreissig Aktien der Klasse B . . . . .	31
Total: dreitausend einhundert Aktien . . . . .	3.100

Die volle Einzahlung der oben aufgeführten Aktien ist durch Bareinzahlung erfolgt, so dass der Gesellschaft die Summe von einunddreissigtausend Euro zur Verfügung steht, welches dem Notar nachgewiesen worden ist.

### Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

### Erklärung - Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ca. 1.900,- EUR.

### Außerordentliche Generalversammlung

Sodann treten die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennen, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zum Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung werden ernannt:

- Herr Guy Friedgen, geschäftsansässig in D-81667 München, Innere Wiener Strasse 17;
- Herr Christian Berger, geschäftsansässig in D-81667 München, Innere Wiener Strasse 17;
- Herr Alain Weber, geschäftsansässig in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt. Die Dauer des Mandates des Kommissars wird bis zum Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung festgelegt.

Zum Kommissar wird die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in L-1471 1471-Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65.477, ernannt.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, festgelegt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21509. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007113929/242/269.

(070130479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

### **Wilgera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1937 Luxemburg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 13.457.

### *Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 février 1998*

2. Nominations statutaires, renouvellement des mandats

Démission des administrateurs

Serwaas L M Houtakers, résidant B-1390 Gravenwezel

Hans de Graaf, L-8271 Mamer, 20, rue JP Wilhelm

Juliette Lorang L-5290 Neihaischen, 19 Klischtewee

du commissaire MEES PIERSON TRUST(LUXEMBOURG) SA

L-1820 Luxembourg 10, rue Antoine Jans

Nominations des administrateurs



F. de Pitteurs 5, rue Aug Liesch L-1937 Luxembourg  
Johan Cuypers 5, rue Aug Liesch L-1937 Luxembourg  
CAPITAL CORP SA RCB 51033 5, rue Aug Liesch L-1937 Luxembourg du Commissaire  
R. Turner, 28, rue du Couvent L-1363 Howald  
Continuation des mandats jusqu'à AGO du 8 juin 1999

3. Modification de l'adresse

Déplacement de l'adresse: de 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg  
à 5, rue Auguste Liesch L-1937 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2007114719/3331/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Investal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.998.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114713/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Wilgera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 13.457.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2006*

7. Déplacement de l'adresse

de 5, rue Auguste Liesch L-1937 Luxembourg, à 37, Val St André, L-1128 Luxembourg

adresse du courrier BP 2042 L-1020 Luxembourg

Référence de publication: 2007114720/3331/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**L.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.125.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007*

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Messieurs Richard Gauthrot et Jean-Paul Charton de leur mandat d'administrateur avec effet au 31 mai 2007.

L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Messieurs Edouard Maire, né à Rennes (France), demeurant professionnellement 1, rue Nic Simmer, L-2538 Luxembourg et Xavier Fabry, né à Metz (France) le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués avec effet au 31 mai 2007.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114755/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

### **Markets Informations Virtual Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.118.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007*

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Messieurs Richard Gauthrot et Jean-Paul Charton de leur mandat d'administrateur avec effet au 31 mai 2007.

2. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Xavier Fabry, né à Metz (France) le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg en tant que nouvel administrateur en remplacement d'un des administrateurs révoqués avec effet au 31 mai 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114756/1384/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

### **WSL S.A., Waste Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.046.

—  
Im Jahre zweitausendsieben, am zwanzigsten Juli.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft WASTE SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., in Abkürzung WSL S.A., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.046, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 3. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1005 vom 7. Oktober 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Sünnen, Consultant PME, mit professioneller Adresse in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Nathalie Mella, Privatangestellte, mit professioneller Adresse in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Alex Kaiser, Privatangestellter, mit professioneller Adresse in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

- 1.- Gründung von Inhaberaktien und Abänderung von Artikel 5, Absatz 2 der Statuten.
- 2.- Abschaffung des Vorkaufsrechts der Aktionäre und Aufhebung der Artikel 6 und 7 der Statuten.
- 3.- In Folge der Aufhebung von Artikel 6 und 7 der Satzungen werden die Artikel 8 bis mit 23 der Satzungen unnummeriert.
- 4.- Annahme des Rücktritts von Herrn Paul Sünnen als Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für die Ausführung seines Mandates.
- 5.- Ernennung von Herrn Henri Caprasse als neues Verwaltungsratsmitglied.
- 6.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, dass die Aktien ab sofort Inhaber- oder Namensaktien sein können und demnach die Abänderung von Artikel 5, Absatz 2 der Statuten, der ab sofort wie folgt lautet:

« **Art. 5. (Absatz 2).** Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abschaffung des Vorkaufsrechts der Aktionäre und die Aufhebung der Artikel 6 und 7 der Statuten.

*Dritter Beschluss*

In Folge des vorangehenden Beschlusses werden die Artikel 8 bis mit 23 der Satzungen in Artikel 6 bis mit 21 unnummeriert.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Paul Sünnen als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausführung seines Mandates.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst an seiner Stelle zu ernennen:

Herr Henri Caprasse, Geschäftsführer, geboren in Lüdenscheid (Deutschland), am 6. Januar 1951, wohnhaft in NL-7534 AH Enschede, Gronausestraat 1193A (Niederlande).

Er wird das Mandat von Herrn Paul Sünnen, welches mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 endet, weiterführen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Sünnen, N. Mella, A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19582. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007115193/202/70.

(070132132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Twenty-five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.661.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the sixth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, with registered office at R.G. Hodge Plaza, P.O. Box 2416, Wickhams Cay I, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Djamel Bouzmarene, lawyer, with professional address 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 22nd August 2007

The said proxy, signed ne varietur by mandatory of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TWENTY-FIVE S.à.r.l., having its principal office in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 27th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 311 of February 11, 2006;

- that the capital of the corporation TWENTY-FIVE S.à r.l. is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company TWENTY-FIVE S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of TWENTY-FIVE S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of FAIRLAND PROPERTY LIMITED S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 1, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (registered office).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, avec siège social à R.G. Hodge Plaza, P.O. Box 2416, Wickhams Cay I, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Djamel Bouzmarene, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TWENTY-FIVE S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 311 du 11 février 2006;

- que le capital social de la société TWENTY-FIVE S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée TWENTY-FIVE S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TWENTY-FIVE S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (siège social).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bouzemaarene, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26019. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007115214/5770/85.

(070132104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

### **Research & Development International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2007*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007115242/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Trebel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.443.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2007*

Ratification de la cooptation de Monsieur Norbert Schmitz, résidant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur. Il a été nommé lors du Conseil d'Administration du 14 novembre 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos.

*Pour la société TREBEL S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007115229/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Enaëlle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.032.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 18 juin 2007*

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 14 novembre 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

*Pour la société ENAËLLE S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007115230/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Invertrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.851.

—

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PARTNER INVEST Ltd, société anonyme de droit de Gibraltar, ayant son siège social 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar,

ci-après dénommée: «le mandant»,

ici représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme INVERTRADE S.A., ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.851, a été constituée au Luxembourg suivant acte notarié le 15 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 26 du 15 janvier 1996. Le capital social a été converti en euros en date du 3 mai 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme INVERTRADE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant, dûment représenté, est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme INVERTRADE S.A., prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.

V.- Que le mandant, dûment représenté, déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la Société soit au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007. Relation: EAC/2007/6235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115218/239/48.

(070132097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

### **Spring Multiple 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.161.

—  
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 17 août 2007 par SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de:

- 13 actions de Commanditaire de classe A,
- 4.848 actions de Commanditaire de classe B1/B2,
- 47 actions de Commanditaire de classe C,
- 117 actions de Commanditaire de classe D,
- 469 actions de Commanditaire de classe E,
- 134 actions de Commanditaire de classe F,
- 156 actions de Commanditaire de classe H,
- 1.254 actions de Commanditaire de classe I,
- 190 actions de Commanditaire de classe J,
- 668 actions de Commanditaire de classe K,
- 6.631 actions de commanditaire de classe L,
- 60 actions de commanditaire de classe M,
- 420 actions de commanditaire de classe N et,
- 65 actions de Commanditaire de classe O

conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées. Pour dépôt au registre du commerce et des sociétés et publication au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

115152

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la Société  
SPRING MULTIPLE SàRL  
Le Liquidateur  
Signature

Référence de publication: 2007115226/1023/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Spring Multiple 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 85.618.

—  
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 17 août 2007 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de 989 actions de commanditaire de classe A et de 2.076 actions de commanditaire de classe C conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la Société  
SPRING MULTIPLE S.à.r.l.  
Liquidateur  
Signatures

Référence de publication: 2007115227/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Globe Total Investments Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.111.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007*

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Messieurs Richard Gauthrot et Jean-Paul Charton de leur mandat d'administrateur avec effet au 31 mai 2007.

2. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Messieurs Edouard Maire, né à Rennes (France) le 18 mai 1977, demeurant professionnellement, 1, rue Nic Simmer, L- 2538 Luxembourg et Xavier Fabry, né à Metz (France) le 2 août 1977, demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués avec effet au 31 mai 2007.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007114758/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---